

DOSSIER

Gestion de patrimoine : vingt ans de coopération entre hommes et femmes pour une inclusion renforcée.

Avec plus de deux décennies d'expérience en gestion de patrimoine, je constate avec satisfaction l'évolution positive de notre profession, notamment en ce qui concerne l'inclusion des femmes. Au fil des années, j'ai été témoin de changements profonds dans les mentalités qui ont redéfini notre domaine d'expertise en favorisant une participation plus active des femmes. Cependant, il est incontestable qu'un rattrapage des retards accumulés est encore nécessaire pour parvenir à l'égalité.

Il est essentiel de rappeler qu'en 1965, une avancée législative majeure a marqué le début de l'autonomie financière des femmes. Cette réforme autorisant les femmes mariées à ouvrir un compte bancaire sans le consentement de leur conjoint a jeté les bases de leur indépendance financière. Cette première avancée a été complétée en 1972 par une loi portant sur le principe d'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes, puis en 1985 par la reconnaissance de l'égalité patrimoniale, mettant fin aux disparités de genre dans les questions financières familiales.

L'inclusion croissante des femmes dans la sphère de la gestion de patrimoine a connu un développement significatif. Il y a vingt ans, la réalité était différente : sans la coopération entre

hommes et femmes, percer dans ce milieu était extrêmement difficile. Les stéréotypes de genre et les inégalités salariales limitaient nos opportunités, nous reléguant principalement à des postes de back-office ou middle-office, loin des postes front-office.

Mon parcours professionnel souligne l'importance de la collaboration entre les sexes. Travailler en tandem avec mon époux et associé a été une source précieuse de soutien et de succès à une époque où les mentalités n'étaient pas aussi ouvertes.



Hélène Barraud-Ousset, CENTRE DU PATRIMOINE
Administratrice de la CNCGP

Néanmoins, il convient de noter que des obstacles demeurent, impactant la confiance et l'approche financière des femmes. Les femmes clientes ne sont pas encore aussi nombreuses à faire appel à un conseil en gestion de patrimoine, qu'il soit homme ou femme. Ces éléments démontrent que nous ne sommes pas encore parvenus à une véritable égalité.

En conclusion, même si les vingt dernières années ont marqué une transformation significative dans notre profession, avec une reconnaissance croissante du rôle des femmes et de leur autonomie financière grandissante, des progrès dans l'évolution des mentalités demeurent nécessaires pour parvenir à une inclusion complète des femmes dans ce domaine vital pour notre économie ■